

Cyprien Kayumba bientôt devant la justice ?

CPCR, 7 septembre 2024

Tout récemment, nous avons pris connaissance du « Réquisitoire définitif aux fins de non-lieu partiel, de mise en accusation devant la cour d'assises de Paris et de maintien sous contrôle judiciaire » publié par le Parquet National Antiterroriste concernant le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, visé par une plainte déposée au cours des années 1990. Ce militaire de l'ancienne armée rwandaise (FAR) du président Juvénal Habyarimana est essentiellement poursuivi pour avoir activement participé à l'achat d'armes pendant le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 [1].

Le CPCR, partie civile dans ce dossier depuis de nombreuses années, prend acte de ce réquisitoire mais attend de voir si le juge d'instruction suivra la décision du Parquet. Seule l'Ordonnance de Mise en Accusation (OMA) pourra nous rassurer quant à la suite de cette affaire dont l'instruction, comme tant d'autres, a pris un temps que les familles de victimes

trouvent insupportable.

En marge de cette annonce, nous avons déploré le non-lieu définitif dont a bénéficié Marcel Bivugabagabo poursuivi pour sa participation au génocide des Tutsi à la Cour d'appel de Ruhengeri.

Devant le retard pris par la justice en France et l'abondance des dossiers, les juges ne seront-ils pas tentés de prononcer de plus en plus de telles décisions ?

A noter qu'à partir du 1er octobre se déroulera aux assises de Paris le procès du docteur Eugène Rwamucyo visé par une plainte du CPCR depuis 2007 [2].

[1] Génocide des Tutsi : un lieutenant-colonel rwandais risque un procès en France pour des livraisons d'armes – AFP / *La Croix* 4/9/2024

[2] Lire également notre article du 10/1/2023 : Le docteur Eugène Rwamucyo renvoyé à son tour devant la cour d'assises